

La DIRECTION choisit ses priorités !

Dans le cadre des quatre réunions NAO 2018, LA CGT a porté et défendu vos revendications recensées par l'intermédiaire du questionnaire distribué à tout le personnel en début d'année.

La Direction de la CPAM de la Drôme a une position qui est identique à celle des entreprises sous actionnariat.

Réponses de la Direction aux revendications du personnel portées par la CGT

- Transformation des contrats CDD en cours en CDI.
↪ **Il est parfois décidé de titulariser un CDD.**
- Une réelle augmentation de la valeur du point (+ 7%).
↪ **Cela ne relève pas du Local mais du National**
- Revoir la classification.
↪ **Cela ne relève pas du Local mais du National**
- Respecter la lettre de cadrage dans le cadre de la distribution des points de compétences et Augmenter l'enveloppe budgétaire concernant le nombre de points de compétences à distribuer.
↪ **Avis favorable déjà pris en compte par la direction**
- Passage au niveau IV pour l'ensemble des téléconseillers dans le cadre de la montée en charge et de la polyvalence du travail suite à TRAM.
↪ **Avis défavorable**
- Passage au niveau IV pour le personnel ayant atteint le plafond des points de compétences dans le cadre du niveau III.
↪ **Avis défavorable**
- Passage au niveau IV lorsque le plafond de l'ancienneté est atteint (25ans).
↪ **Avis défavorable**
- Passage de la prime de guichet pour les téléconseillers de 4 à 6%.
↪ **Avis défavorable**

- Maintien des back-offices des centres de CREST – ROMANS – MONTELIMAR.
↳ **Avis défavorable**
- Etendre le télétravail à l'ensemble des activités de la caisse.
↳ **Le télétravail ne peut pas aujourd'hui être étendu à toutes les activités**
- Augmenter le nombre de postes en télétravail.
↳ **Néanmoins il est effectivement envisagé d'accroître progressivement le nombre de postes en télétravail**
- Evolution de carrière du front office.
↳ **Les possibilités d'évoluer du front office vers le back office existent aujourd'hui ; c'est une possibilité**
- Ouvrir le temps partiel aux agents d'accueil.
↳ **L'octroi d'un temps partiel doit être compatible avec l'activité du service et ne pas compromettre son bon fonctionnement. Etude au cas par cas**
- Diminution du temps consacré aux appels téléphoniques et augmentation du temps concernant les tâches annexes pour la PFS.
↳ **Avis défavorable**
- Développer les immersions dans les différents services de la caisse.
↳ **Des immersions ont lieu**
- Revoir et augmenter le panel de formation dans le cadre du plan de formation.
↳ **Le plan de formation s'adapte aux besoins des salariés de la caisse**
- Participation de la caisse aux frais de stationnement des agents.
↳ **Avis défavorable**
- Possibilité pour chaque salarié de pouvoir changer pendant l'année en cours sa durée de travail en fonction de sa situation personnelle.
↳ **Avis défavorable**
- Passage de la pause méridienne de 45 min à 40 minutes minimum.
↳ **Avis défavorable**
- Fermeture des accueils à 16h le vendredi après-midi.
↳ **Avis défavorable. Avis favorable pour une fin des rendez-vous à 16h le vendredi.**
- Mise en place de zones de détente sur l'ensemble des centres y compris le siège social.
↳ **Avis favorable à l'engagement d'une réflexion sur le sujet.**

En résumé, le salarié est considéré comme un coût, par conséquent aucune mesure dans le cadre des salaires, du temps de travail ne peut être envisagée par elle.

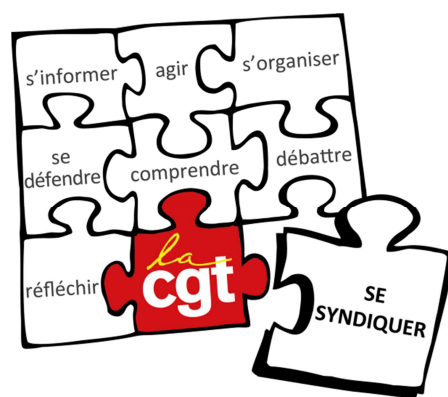
Même si nous avons pu obtenir certaines améliorations concernant les conditions de travail :

- Fin des rendez-vous à 16h le vendredi

- Engagement d'une réflexion sur la mise en place d'une zone de détente

pour la CGT le salaire en fait également partie intégrante !

- *Augmentation de la valeur du point de 7%*
- *Passage au niveau supérieur*
- *Revoir la classification*
- *Evolutions professionnelles*
- *Temps de travail*
- *Lutte contre la pénibilité*
- *Lutte contre la souffrance au travail*
- *Lutte contre toutes formes de discrimination...*



Tout cela ne permet-il pas d'améliorer les conditions de travail ?

C'est avec vous que nous pourrons *décider ensemble de ne plus subir les convictions du patronat* et donc de dire à nos directeurs nationaux et locaux qu'aujourd'hui nous voulons le progrès social !!!

la cgt Ensemble pour être plus fort !
CPAM 26

Valence le 22/06/2018